



ARRETE DU MAIRE

PRIS LE 10 JAN. 2026

Services techniques
CL/AF
N°31/2026

OBJET : ARRETE PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-Président délégué du Conseil Départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière et notamment son article L.113-2,

VU la décision du Maire du 1 février 2017, rendue exécutoire le 1 février 2017, relative à la fixation des tarifs pour les commerces ambulants sur domaine public hors marché d'approvisionnement,

VU la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2019 déterminant les emplacements réservés en vue de l'exercice du commerce ambulant,

VU la demande de permission de stationnement présentée par la société One-Invest représentée par Monsieur Timothée DARU domicilié 25 bis rue des Carrières 95160 MONTMORENCY, qui sollicite l'autorisation de stationner un camion en vue de l'exercice d'un commerce ambulant,

ARRÈTE

Article 1 : La société One-Invest représentée par Monsieur Timothée DARU est autorisé à occuper le domaine public routier à compter de la signature du présent arrêté jusqu'au samedi 26 décembre 2026 inclus :

⇒ Les samedis de 18h30 à 22h00, sur le parking situé à côté du collège Schweitzer le long de la RD 109.

Article 2 : La société One-Invest représentée par Monsieur Timothée DARU devra verser dans la caisse du trésorier de Montmorency, receveur municipal, une redevance dont le montant est fixée à 250 euros (deux cent cinquante euros).

Article 3 : La présente autorisation est valable jusqu'au samedi 26 décembre 2026.

Article 4 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur, et ne sera renouvelée que si le bénéficiaire en fait la demande par écrit dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'échéance.

Article 5 : Le directeur général des Services, la directrice des services techniques, le commissaire de la police de la circonscription de Deuil - Enghien-les-Bains, le responsable de la police municipale de Soisy-sous-Montmorency, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé, au trésorier de Montmorency et notifié à la société One-Invest représentée par Monsieur Timothée DARU, domicilié 25 bis rue des Carrières 95160 MONTMORENCY.

François ABOUT,
Conseiller municipal
Délégué aux Travaux



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **12 JAN. 2026**

Affiché et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **12 JAN. 2026**
La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.